

Pour choisir entre gestion directe (régie) et délégation de service privée d'un service d'assainissement, une grille multicritère d'évaluation objective est nécessaire. Cette grille, dont un exemple est fourni au paragraphe II.2.3, permet de comparer les options en fonction de critères (liste non exhaustive, adaptable et pondérable selon les objectifs du maître d'ouvrage). Le maître d'ouvrage peut adapter la liste des critères et leur pondération pour refléter ses priorités et faciliter sa décision.